

## LA COMMISSION DU REGIE INTERNE

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre) communique le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie certifiée d'une minute du conseil approuvée nommant l'honorable H. S. Béland, ministre du Rétablissement des Soldats dans la vie civile; l'honorable J. H. King, ministre des Travaux publics; l'honorable Thomas A. Low, ministre du Commerce; et l'honorable John E. Sinclair, ministre sans portefeuille, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes en qualité de commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 11 des Statuts revisés du Canada, 1906, intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes."

## DEPOT DE RAPPORTS

Par M. l'ORATEUR: 1e Le rapport du directeur général des élections en conformité de la loi concernant les élections générales. 2e Le rapport des bibliothécaires du Parlement.

## NOMINATION D'UN ADJOINT AU SERGENT D'ARMES

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le Sergent d'armes a, avec mon approbation, désigné M. Edouard Taschereau, comme son adjoint durant la présente session du Parlement.

## HOMMAGE A LA MEMOIRE DE DEUX DEPUTES DECEDES

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, depuis notre dernière session, la mort a ravi deux de nos collègues des plus estimés de la Chambre, M. John Morrisey et M. Charles-Arthur Gauvreau. Avant d'entreprendre les travaux d'une nouvelle session il est juste que nous rendions hommage à leur mémoire et que nous témoignions toute notre sympathie à ceux qui ont été si douloureusement éprouvés.

Ces deux représentants ont passé de nombreuses années dans la vie publique et l'un et l'autre ont joui de la considération de tous à un haut degré.

Il n'y avait que trois ans que M. Morrisey avait franchi pour la première fois l'enceinte du Parlement, après avoir été élu aux élections générales de 1921 député de Northumberland (N.-B.). Toutefois, il ne s'en était pas moins intéressé auparavant à l'administration de la chose publique de sa province durant plusieurs années, ayant fait partie de pas moins de trois ministères successifs du Nouveau-Brunswick et ayant occupé le poste important de ministre des Travaux publics durant neuf ans environ. La vie publique eut toujours un grand attrait pour M. Morrisey, qui était particulièrement doué pour s'y distinguer. On dit qu'il a pris part à plus de luttes politiques que tout autre

dans sa province. Candidat dans quatorze élections, il a remporté autant de victoires qu'il a subi de défaites. Que, dans les circonstances, la mort l'ait trouvé en possession de l'estime de tous ceux qui le connurent et pour les intérêts desquels il avait lutté avec tant de dévouement, voilà qui révèle toute l'intégrité et toute la belle indépendance de son caractère. On reconnaît encore toute l'étendue de la belle réputation de son nom et la valeur exemplaire de sa conduite publique dans le fait qu'aujourd'hui son fils unique est le mandataire, à la législature provinciale, des anciens commettants du père. De ce côté-ci de la Chambre il nous restera à tous de M. Morrisey le souvenir de son caractère généreux et magnanime, de son appui loyal et précieux, de son bel esprit public et des services qu'il a rendus à son pays.

M. Gauvreau était un des doyens de la Chambre où il rentra comme député de Témiscouata, à l'élection partielle de 1897. Il fut réélu aux élections générales de 1900, 1904, 1908, 1911, 1917 et 1921. C'est ainsi que pendant plus d'un quart de siècle il fut le représentant fidèle et zélé des électeurs de son comté et du public en général.

M. Gauvreau suivait les affaires du Parlement avec les plus vif intérêt. C'est, toutefois, à la plume plutôt qu'à la parole qu'il a voué ses talents. Il contribuait rarement aux discussions en Chambre; c'était chez lui un trait caractéristique que lorsque son attitude sur une question était clairement exposée par d'autres il s'en contentait et n'insistait pas davantage.

M. Gauvreau était journaliste et notaire. Portant un vif intérêt à l'histoire de sa province et aux œuvres littéraires en général, il a laissé à son pays des écrits en prose et en vers qui lui assurent une place d'honneur au rang des auteurs canadiens. Son exemple de patriote a fait que ses deux fils ont pris du service dans la marine canadienne pendant la guerre.

La perte de M. Gauvreau laisse un vide sensible dans la Chambre ici, surtout chez ceux qui, comme lui, siègent au Parlement depuis un grand nombre d'années. Il a toujours joué un rôle actif en ce qui concernait les affaires de la Chambre et de son parti. Il était très assidu aux séances et suivait attentivement les travaux des différents comités. Il ne manquait jamais d'assister au caucus que très souvent il a présidé. On reconnaissait à M. Gauvreau les qualités caractéristiques du penseur, de l'homme convaincu et résolu. Il y avait de la force dans sa taciturnité; il avait une fermeté de caractère que soulignait sa tenue réservée. Selon moi, on ne saurait plus dire que ceci: les membres de cette Chambre qui l'on connu